

GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE

DIRECTOIRE

DECISION 2022.05.04 – 1

Réunion du 04 mai 2022

BASSIN EST
DECISION MODIFICATIVE N°2 AOT N°2112-DSNM-139 (HANGAR 15 BIS)
ET DECISION MODIFICATIVE N°1 AOT C21.082.22 (HANGAR 15)
SOCIETE ALTEO GARDANNE

Au vu des éléments qui lui ont été présentés,

Sur la proposition de son Président, le Directoire :

- Approuve les projets de décision modificative n°2 à l'AOT 2012-DSNM-139 et de décision modificative n°2 à l'AOT C21.082.22 au profit de la société ALTEO GARDANNE, relatives à l'ajout de clause à l'article 3 des AOT permettant une mise à disposition des espaces par un tiers validé par le GPMM, l'autorisation de la sous-occupation des hangars 15 et 15 bis par la société FRANCE GARANTIES et l'explicitation des conditions de sous-occupation ;
- Autorise le Directeur des Services de l'Exploitation et des Réseaux à signer ces décisions.

Adopté à l'unanimité

Fait à Marseille, le 04 mai 2022
Le Suppléant du Président du Directoire,



Patrick MADDALONE

GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE

DIRECTOIRE

DECISION 2022.05.04 – 2

Réunion du 04 mai 2022

STATION DU VIGUEIRAT OPERATION D'INVESTISSEMENT SU023710

Au vu des éléments qui lui ont été présentés,

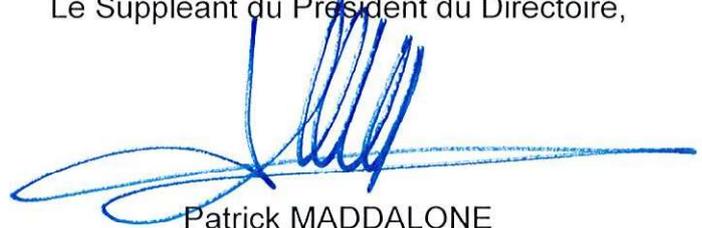
Sous réserve de l'autorisation par le Conseil de Surveillance,

Sur la proposition de son Président, le Directoire :

- Approuve les termes du rapport de présentation concernant l'ouverture de l'opération d'investissement SU023710, consistant en la réévaluation du DOE portant son montant initial de 1 168 k€ HT à un montant de 10,3 M€ HT hors FESI soit donc un montant de 11,5 M€ HT FESI compris (1 200k€ HT de FESI) ;

Adopté à l'unanimité

Fait à Marseille, le 04 mai 2022
Le Suppléant du Président du Directoire,



Patrick MADDALONE

GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE

DIRECTOIRE

DECISION 2022.05.04 – 3

Réunion du 04 mai 2022

BAREME DE MAIN D'ŒUVRE POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE 2022

Au vu des éléments qui lui ont été présentés,

Sur la proposition de son Président, le Directoire :

- Approuve le barème de la main d'œuvre pour 2022.

Adopté à l'unanimité

Fait à Marseille, le 04 mai 2022
Le Suppléant du Président du Directoire,



Patrick MADDALONE